

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

Michel Pélieu, Président du Département des Hautes-Pyrénées a réuni le 5 novembre dernier les élus de la Commission Permanente afin de voter un ensemble d'aides et de dispositifs sur plusieurs compétences. **Zoom sur certaines d'entre elles (liste non-exhaustive) soutenues par le Département :**

## SOLIDARITÉS SOCIALES

### PROTECTION DE L'ENFANCE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DES HAUTES-PYRÉNÉES (APS 65)

L'Association de prévention spécialisée des Hautes-Pyrénées (APS 65) bénéficie du soutien du Département dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance. L'association intervient notamment à Tarbes et à Aureilhan pour prévenir les phénomènes de marginalisation des jeunes et faciliter leur promotion sociale.

- **La convention de partenariat entre le Département et l'APS 65 est renouvelée pour une durée de 3 ans.**
- **307 393 € de subventions ont été attribuées par le Département à l'APS 65 au titre de l'année 2021.**

## ENVIRONNEMENT

### AIDE AU DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le Département soutient le déploiement de bornes de recharges pour véhicules électriques mené par le Syndicat départemental d'énergie (SDE 65). Ce programme comprend la mise en place de 2 super-chargeurs à proximité de l'A64, 3 bornes à charge rapide, 17 bornes et le renforcement de 3 bornes existantes très utilisées.

- **42 650 € ont été attribués par le Département pour financer l'installation de ces bornes de recharges.**

# LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN ACTIONS

## COLLÈGES

### TARIFS DE RESTAURATION 2022

Le Département fixe chaque année les tarifs de restauration dans les collèges publics. Le prix du repas reste le même quel que soit l'établissement. Le montant payé par les familles ne couvre cependant pas la totalité des dépenses liées à la restauration.

- **Le prix total d'un repas s'élève à près de 8 € par élève.**
- **Le Département prend en charge 4,70 € par repas soit une dépense d'environ 5 M€ par an.** Plus d'un million de repas sont confectionnés chaque année dans les cuisines des collèges publics.
- **Le coût d'un repas pour les familles s'élève ainsi à 3,30 € pour l'année 2022** (prix établi sur la base de 4 repas par semaine).

Dans le détail, le prix d'un repas à la cantine se décompose en 4 postes :

- Les denrées alimentaires pour environ 2,10 €
- Les frais de viabilisation (eau, gaz, électricité, entretien des équipements), soit 0,80 €
- Les charges de personnel, soit environ 2 €
- Les amortissements, soit 3 €

## SPORT

### 20 300 € DE SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

- **20 300 € de subventions ont été attribuées à des athlètes haut-pyrénéens** évoluant dans des disciplines individuelles (escalade, judo, ski, athlétisme, parachutisme...).
- **16 athlètes ont bénéficié d'une aide du Département** lors du dernier examen de dossier dans le cadre du programme « Aide au sport ».

#### CONTACT PRESSE :

Julien COURDESSES, Relations presse  
Tél. : 05 62 56 78 44 - julien.courdesse@ha-py.fr